

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale  
du débat public

## Décision n° 2025 / 86 / PONT DE L'ILE D'OLERON/ 1 du 7 mai 2025 relative à la participation du public à la réflexion sur les travaux de restauration et d'entretien du pont de l'île d'Oléron (17) et les modalités de leur financement

### La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 121-1 et suivants ;

Vu le courrier du 26 mars 2025 de la présidente du département de la Charente-Maritime, sollicitant, sur le fondement de l'article L. 121-1 du code de l'environnement, un avis à caractère méthodologique de la Commission nationale du débat public relatif à la participation du public à la réflexion sur les travaux de restauration et d'entretien du pont de l'île d'Oléron (17) et les modalités de leur financement,

Après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

Mme Sylvie DENIS DINTILHAC et M. Jean-Louis LAURE sont chargés d'émettre un avis à caractère méthodologique pour le département de la Charente-Maritime relatif à la participation du public à la réflexion sur les travaux de restauration et d'entretien du pont de l'île d'Oléron (17) et les modalités de leur financement, y compris, le cas échéant, l'institution d'un droit départemental de passage et la perception d'une redevance pour services rendus.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 mai 2025.

Le président  
M. Papinutti